ASD des Postiers
Des Côtes d'Armor

BULLETIN n°0

Bulletin exceptionnel de 1999 à 2002
07 Avril 2002 Création de l'ASD

FEVRIER 2006

Création de l'ASD

Réunion de 11 agents du CTC à Pédernec :

Yvan Derrien, Michel Chapelin, Christian Le Goff, Thierry Redon, Hervé Le Joncour, Jean-Jacques Henry, Joel Henry, Alain Coatleven, Gilbert Villesèche.

Ils jettent les bases de l'association et élaborent les statuts qui s'articulent autour de deux axes : Solidarité / Défense .

- Président Alain COATLEVEN
- Secrétaire Christophe MOREAU
- Trésorier Jean-Jacques HENRY

Statuts déposé le 11 Avril 2002 à la Sous-Préfecture de Guingamp. Parution au Journal Officiel le 04 Mai 2002.

Le 04 Mai 2002 Assemblée Constitutive à PLOUFRAGAN salle des Villes Moysan

Présentation : Alain Coatleven

Pourquoi sommes nous là aujourd'hui ?

Vous connaissez tous la situation catastrophique au CTC :

- Sur le plan de la qualité du travail
- Sur le plan des rapports salariés / Direction.

A quoi est due cette situation ?

1. **Depuis le conflit des retraites en 95**
   - * Problèmes disciplinaires en 96
   - * Suppression d'emplois en 97
   - * Problèmes disciplinaires en 98
   - * Tables rondes prévues dans les négociations jamais tenues.
2. ***Les gâchis magistères*** (cela ne fonctionne pas) ISO 9002 ; cadeaux à certains cadres ou agents triés sur le volet.... Problèmes des palettes.
3. ***Parodie de concertation à l'arrivée de l'ELIT***, cabinet consultant Paris....

Suppression de 8 emplois ... Création des 15/22 et 22/6

4. Manque de personnel ... Détournement régulier de courrier du trafic sur Nantes Bélem ou Laval (Eco)... voir Rennes pour le TG au départ, trafic du samedi.

5. Positions à découvert (- 13 / - 14 sur 24 heures) congés de maladie non remplacés

6. Utilisation d'Adecco ... Précarité;;;; actuellement 12/13 positions journalières.... 8 à 10 % des efectifs (ILLEGAL)

7. Tentative de sabordage de la restauration, intervention du personnel du CTC auprès de la DSV et de la Répression des fraudes.... Problèmes résolus.

8. Traiter par le mépris les demandes de travail formulées par les enfants du personnel durant l'été 2001 (réponses très tardives)

9. La Poste loue annuellement des locaux prévus pour évacuer le CTC en cas de conflit voir délester le trafic... Centre de tri vidé en Juin 2001 et Mars 2002 suite à préavis de grèves.

10. Depuis novembre 2001 : 3 conseils de discipline plus deux en cours. Blâmes , avertissements ; 1/30ème de retenue pour dépassement d'A.G à l'ensemble d'une brigade.... Menace de sanctions permanentes.

11. Rumeurs sur la pérennité du Centre... Cabinet GUERIN

12. Pas de promotion au CTC en 2001 sur les tableaux APN1 / APN2—ATG1 / ATG 2

S'ajoutent les mesures d'ordres Nationales

- Fin du service actif
- 22 h / 6 h ..... **450 nuits de plus sur 37 années et demie équivalent 4 ans 20 h / 6 h**
- Menace sur les retraites
- Précarité des emplois
- 12000 départs en 2002 .... Remplacés par 5000 agents contractuels voir précaires
- Salaire Acos, à fonction équivalente inférieur de 35 %
- Postiers des CTC ...intéressés à rien
- D'abuser de la bonne volonté des représentants syndicaux : Négociations stériles... Direction départementale et CTC : des murs. CTP et CHS scènes de théâtre, toujours à l'avantage des Directions.

Nous voulons forcer les Directions à véritablement négocier avec les syndicats

Face à ce constat

Depuis deux ans germination d'une association de défense : pas un syndicat de plus, mais un élément complémentaire.

BUT : Défendre le personnel par toutes voies extérieures (presse, administrations, élus, prud'hommes, tribunal administratif).

Réagissons autrement : La grève devant demeurer un ultime recours devant les grands objectifs nationaux ou des grandes causes. Imaginons donc d'autres moyens d'actions pour les conflits locaux (Juin 2001 pas de dédasage... maintien de 2 collègues en 2 nuits sur 4 réussi.... 4 CDD transformés en CDI. Renouvellement de cette action en Mars 2002 (conseil de discipline)..... Puis menace de retrait de 1/30ème.

Germination lente de création de notre association accélérée par les évènements de fin janvier 2002 en nuit C.

Nous nous apercevons du même désir de postiers externes au CTC de créer une association de défense... Tentative de création au niveau départemental (ASD ST Brieuc Liberté) puis repli sur le CTC (manque de motivation des personnes appéhendées).

A notre idée initiale d'association de défense nous avons intégré la Solidarité entre agents actifs et retraités. Cette solidarité manifestée en septembre 2001 envers un collègue... collecte d'heures de RE pour favoriser son départ anticipée en retaite.

Notre association est ouverte à tout agents quelque soit sa sensibilité syndicale, politique, religieuse.

Buts de l'Association

- Redonner la dignité aux agents dans leur activité
- Presser les Directions de La Poste à négocier avec les organisations syndicales
- Assister et défendre les agents soumis à toutes pressions, sanctions.
- Dénoncer les dysfonctionnements du traitement du courrier et tenter d'imposer une meilleure qualité. Aide et conseil aux municipalités / associations
- Favoriser différentes actions de solidarité entre agents

- Favoriser la participation des retraités à toutes ces actions et promouvoir des actions de solidarité, d'amitié et de culture.

50 agents ont déjà adhéré à notre association.

Un Conseil d'administration de 11 membres a été désigné pour conduire l'association jusqu'à sa première Assemblée Générale de Novembre 2002. Ils seront élus à bulletins secrets.

Composition du Conseil d'Administration :

Président : Alain Coatleven Nuit D

Secrétaire : Jean-Jacques Henry Nuit C

Trésorier : Christophe Moreau Nuit C

Membres : Christian Le Goff, Thierry Redon, Michel Chapelain, Fabienne Le Goff, Jean-Bernard Rouault, Patrice Le Moal, Thierry Philippe, Laurent Doyen.

Premières décisions du CA :

1. Lettre rappelant les affaires disciplinaires adressée au président de la République, à le Direction Départementale, la Délégation Ouest et la direction Générale de La Poste.... Lettre articulée autour du respect et du dialogue social prônés par le Président de la République lors de la campagne électorale.
2. Aux élus que nous avions sollicité pour la nomination d'un médiateur, lettre demeurée sans réponse
3. Lettre à la Direction du Travail afin de vérifier si l'entreprise Adecco est en situation régulière au CTC (le code du travail semble bafoué).

Conclusion de l'assemblée constitutive :

Une solidarité dans le travail et hors du travail

Une défense autrement mais complémentaire à celle des Organisations syndicales (voir courriers : Lettre du 20 Mai 2002 à la Direction du Travail et lettre du 10 Mai 2002 à la Présidence de la République).

Monsieur le Président de la République

Objet : Demande d'amnistie présidentielle

Monsieur le Président,

Votre campagne électorale a souvent mis en exergue le respect et le dialogue social. Ces deux aspects importants de la vie au travail sont aujourd'hui minorés devant la gestion des hommes alliée à des gains de productivité sans limite. La Poste ne fait pas exception à cette règle.

Cette forme de "management" axée sur la performance à tout prix et le manque d'écoute des salariés est, en partie, à l'origine de la naissance de notre association.

Le manque de dialogue social ; le manque de respect ; d'écoute conduisent inéluctablement à des débordements, des écarts de langage, des gestes d'énervement..et la Poste sans coup férir, sanctionne sans volonté d'apaisement.

Après avoir épuisé toutes les solutions de médiations, nous faisons appel à votre volonté de dialogue dans l'affaire qui concerne deux collègues de St Brieuc Centre de Traitement du Courrier, à savoir Mr Jean-Luc LEROUX et Mr Jean-Bernard ROUAULT dont les sanctions disciplinaires sont envisagées pour des faits anodins.

L'ensemble des agents de St Brieuc CTC ne comprendrait pas que l'amnistie ne puisse jouer en leur faveur car ce décret abolira des fautes et des errements nettement plus graves que ceux établis par la Direction Départementale de la Poste des Côtes d'Armor.

Nous osons espérer que vos décisions permettront à nos deux collègues de réintégrer leur service très rapidement et de retrouver une vie professionnelle et familiale altérées depuis de très longues semaines pour ***"un doigt de beurre sur une poignée de porte" et une "note interne déchirée par un geste d'énervement"****.*

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre très haute considération.

A Pédernec, le 10 Mai 2002

Monsieur le Directeur Départemental du
Travail et de l'Emploi
Place Salvador Allende
22000 ST - BRIEUC

Objet : L'article L 124-2 du Code du travail est-il appliqué à St Brieuc Centre de Traitement du Courrier ?

Monsieur,

Depuis fin 2000 l'entrepreneur de travail temporaire ADECCO met à disposition du Centre de Traitement du Courrier de St-Brieuc situé sur le plateau de Brezillet à Ploufragan un certain nombre de salariés.

La restructuration du printemps 2001 (arrivée d'une nouvelle machine et un surcroit temporaire d'activité) pouvait peut-être justifié ce choix. La présence de 18 voir 19 salariés représentant plus de 10 % des services exploitations semblant toutefois excessive.

Depuis l'été 2001, la restructuration est achevée (8 suppressions d'emploi) , le trafic normal est stabilisé (trafic par ailleurs PREVISIBLE, QUANTIFIABLE facilement) et l'entreprise ADECCO est toujours présente à hauteur de 13 à 14 unités jour, OCCUPANT DES POSITIONS NORMALES DE TRAVAIL.

L'Article L 124-2 du Code du Travail précise :" ***le contrat de travail temporaire quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice."***

Pourtant c'est bien ce qui se passe actuellement. Une note du Ministre de l'emploi et de la

solidarité rappelle le champ de compétence de l'inspection du travail vis à vis de la Poste (note du 6 septembre 2001) et confirme votre droit d'investigation notamment sur les contrats de travail (salariés de droit privé) et travail temporaire.

En vertu de quoi, nous vous saurions gré de vérifier si la Poste des Côtes d'Armor respecte bien l'article L 124-2 du Code du Travail sous tous ses aspects.

Dans l'attente, soyez assuré, Mr le Directeur, de toute notre considération.

A Pédernec le, 10 Mai 2002

******

COMPTE RENDU DU CA DU 24 Juin 2002 à St Laurent PLERIN

Membres Présents :

M. CHAPELAIN	L. DOYEN
A.COATLEVEN	J.J HENRY
C. LE GOFF	P. LE MOAL
C. MOREAU	Th. PHILIPPE
Th. REDON	J.B ROUAULT

absente excusée : Fabienne LE GOFF

1) Amnistie

Le conseiller technique de la Présidence de la République nous invitent à réitérer notre demande d'amnistie pour les collègues concernés, dès la Loi votée du parlement. Nous avons décidés dans le même temps de porter cette lettre à Madame BOUSQUET et Madame OGET respectivement parlementaires de St Brieuc et de Guingamp.

2) Moules frites de solidarité

Un repas moules frites sera organisé probablement 1ère quinzaine d'Octobre pour venir en aide à nos collègues sanctionnés financièrement. En cas d'amnistie le produit du moules-frites servirait aux éventuelles nouvelles épreuves et aux besoins de l'association. Dès la date et la salle connues, des cartes seront mis en vente. Responsables de l'organisation : Christian LE GOFF, Michel CHAPELAIN, Thierry REDON et toutes les bonnes volontés.

3) En cas de sanctions définitives

L' ASD encourage les collègues concernés à se pourvoir devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Dans cette éventualité, nous déploierons toute l'énergie nécessaire à leur assistance.

4) Le président de l'association se rendra à une consultation gratuite d'avocat le13 Juillet. D'ores et déjà de nombreuses questions sont prêtes. N'hésitez pas à nous en faire part !

5) Notre association est particulièrement heureuse de vous annoncer sur St Brieuc Ville la naissance d'une association identique (mêmes statuts), deux représentants de celle-ci étaient nos invités. Le principe d'une fédération est adoptée et sera effective au moment jugé opportun par les différentes associations. Les présidents travaillent déjà en harmonie.

6) Règlement intérieur :

Pour compléter et préciser les statuts ce qui suit a été adopté :

➲ Assemblée Générale : Élections à bulletins secrets ; appel à candidature 1 mois avant l'assemblée. Les 11 candidats obtenant le plus de voix sont élus : les 4 derniers pour 1 an, les 4 précédents pour 2 ans et les 3 premiers pour 3 ans. En cas d'égalité de voix : bénéfice de l'âge.

➲ L'animation de l'association est basée sur le bénévolat

➲ Les C.A devront se dérouler 4 fois par an au cours des mois de Février/Avril/Juin/début Octobre/ Assemblée Générale 2ème Quinzaine de Novembre.

➲ L'association indépendante n'utilisera aucun moyen de la Poste (photocopies, courrier, locaux etc....)

➲ L'association n'a pas vocation à négocier avec les responsables de la Poste (domaine strictement syndical)

➲ Les responsables syndicaux (secrétaires, trésoriers de section élus CAP) ne peuvent être élus au C.A de l'association.

➲ Les membres bienfaiteurs ne peuvent être électeur ni élus au C.A

Nous envisageons la tenue de l'assemblée générale un samedi de Novembre à 17 heures dans une ferme auberge suivi d'un petit repas convivial. L'adhérent (e) pourra inviter son conjoint(e) ami(e) etc....

Solidaire dans le travail et hors du travail, une défense complémentaire aux organisations syndicales. **Notre liberté d'action par l'INDEPENDANCE, le BENEVOLAT**. Un pour tous et tous pour UN.

******

COMPTE RENDU DU CA DU 28 Septembre 2002 à St Laurent PLERIN

Membres présents : M. CHAPELAIN
L DOYEN A. COATLEVEN P. LE MOAL
C.MOREAU J.B ROUAULT T.REDON

Absents excusés : Christian LE GOFF, Fabienne LE GOFF, JJ HENRY, Thierry PHILIPPE

- I - ORGANISATION MOULES FRITES DU 19 OCTOBRE

19h - Ouverture
9h 30 - Rencontre avec la Presse et remise des fonds
20 h - Repas

Christian LE GOFF s'occupera de l'approvisionnement général et nous ferons appel à des bénévoles le vendredi après-midi et le samedi en début d'après-midi.
* Les cuisiniers seront Ludovic GICQUEL et Patrick LE MOAL
* Le bar sera tenu par Didier BRELIVET, Christophe MOREAU et Jean-Jacques HENRY

⇨ Menu : Moules-frites - Dessert - Café

⇨ Le prix des boissons sera affiché au bar.

⇨ Pour atténuer le coût de revient du repas, les gâteaux seront exécutés par Loïc (40 parts) et chaque membre du bureau s'organisera pour réaliser au moins 8 parts chacun. Le dessert sera complété par quelques crêmes ou yaourts. Quelques tranches de jambon seront prévues pour ceux qui n'aiment pas les moules.

Bilan des cartes vendues

A ce jour, environ 150 cartes sont vendues et l'on peut envisager une vente totale de 200 cartes. Nous espérons que le bénéfice du bar comblera les frais engagés.

Prenant en compte ces données , le CA a décidé de rendre immédiatement disponible 80 % du montant de la vente des 150 tickets soit 1200 euros.

L'aide à un agent non adhérent ne se pose pas, puisque celui-ci ne souhaite rien obtenir. Cependant un débat s'est instauré à ce sujet et c'est l'assemblée générale du 23 Novembre qui devra pour l'avenir adopter une ligne claire.

Compte-tenu de tous ces éléments, le CA a décidé d'octroyer 600 euros le 19 Octobre à Jean-Bernard et Jean-Luc. Lorsque le bilan définitif de la soirée sera connu, l'assemblée générale décidera d'un ajustement éventuel.

Tombola : Alain DANIEL désire organiser une tombola lors de la soirée. Le bureau apprécie mais lui demande d'en assumer l'organisation.

- Tous les tickets repas devront être rendus à Jean-Jacques HENRY avant le 15 OCTOBRE 02.

- II - REUNION DU 30 AOUT AVEC MME LA DIRECTRICE DU CTC

Après cette réunion, nous avions en Nuit D, durant la pause rendu compte à tous les agents à la cafétéria. Cela semble avoir posé quelques problèmes à certains cadres et à la Directrice du CTC. Une lettre a été adressée au Président signifiant une transgression du règlement d'établissement.

Un échange téléphonique s'en est suivi entre Mme Jego et le Président de l'ASD afin d'éclaircir certains points. Le CA adopte la même position que le Président lors de l'entretien téléphonique et considère que tous les agents ont le droit de se réunir en salle de repos ou à la cafétéria pour discuster de tout ou de rien.

Christophe MOREAU en nuit C, Thierry REDON en nuit D assureront la distribution de l'information à tous les adhérents avec une fiche de pointage.

- III - ASSEMBLEE GENERALE DU 23 NOVEMBRE 02

1) Liste des adhérents votants arrêtée au 1er Novembre

2) Appel à candidatures : L'actuel CA étant provisoire, le CA sera élu à bulletins secrets lors de l'A.G.

Tout adhérent peut-être candidat ; les 11 qui auront obtenus le plus de voix seront élus.

Bulletin de candidature à remplir et à remettre au plus tard le 20 Octobre à 0heures, délai de rigueur, à Christophe MOREAU, Thierry REDON ou Alain COATLEVEN.

3) Convocations de l'Assemblée Générale : **Elles seront remises dans la semaine du 20 au 27 Octobre avec mandats de vote (2 maximum par adhérent**).

Réponse des adhérents pour faciliter l'organisation avant le 10 Novembre

4) Le trésorier arrêtera les comptes de l'association au 1er Novembre, un exemplaire sera remis à chaque adhérent.

5) Ordre du jour de l'assemblée Générale :

17h30 précises :	⇨ Ouverture
	⇨ Rapport moral et d'activité
	⇨ Rapport financier
	⇨ Rapport d'orientation, débat
	⇨ Elections - Rencontre avec la Presse
20h30	⇨ Repas

6) Une invitation sera adressée à l' ASD ST BRIEUC VILLE

- IV - DYSFONCTIONNEMENTS :

Nous souhaitons réaliser une synthèse de tous les dysfonctionnements. Ecrivez les et remettez les lors de l'Assemblée Générale.

- V - DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL :

Suite à notre demande l'inspecteur du travail a réalisé une enquête au sein du CTC sur la présence ADECCO (article 124-2 code du travail). Un rapport circonstancié a été remis par l'inspecteur du travail à Mr le Directeur Départemental de la Poste lors d'une entrevue.

Nous adressons ce jour un courrier aux Organisations syndicales CGT - CFDT - SUD pour leur signifier qu'elles peuvent obtenir ce rapport par simple demande auprès de la DIRECTION du TRAVAIL.

Moules frites solidarité du 19 Octobre 2002
Remerciements présentés par A.COATLEVEN Président

Chers amis, chers collègues

Bonsoir à tous et merci d'avoir répondu si nombreux à notre appel ...

Vous connaissez le "pourquoi" de notre soirée et je ne vais pas refaire l'historique des évènements qui tenaillent nos collègues et leurs familles, et par là nous même depuis janvier dernier.

La Direction de la Poste, qui veut mâter toutes luttes, toutes rebellions, tout avis contraire, tout homme ou femme qui ne courbe pas l'échine ; cette Direction a cette fois sanctionné deux agents du CTC de quinze jours de suspension de fonction pour des pécadilles, des jeux d'écoles dérapant en écart de language. Ces sanctions infligées par une technocratie surannée et robotisée, dépourvue d'humour et d'humanisme s'adressent à nous tous, agents du CTC . Nos combats quotidiens nous transforment en cibles privilégiées, alors demain à qui le tour ?

Notre demande en amnistie a été refusée. Chers amis, chers collègues, que penser de la justice de notre pays qui amnistie les peines de prison de 3 mois fermes mais pas les sanctions administratives pour des égarements qui auraient dû se régler au niveau du CTC ?

Nous aurions pu pour atténuer cette perte financière, organiser une collecte au CTC. Nous avons préféré cette soirée conviviale pour 3 raisons principales :

1) C'est une manière plus éclatante de témoigner notre amitié et notre solidarité à JB et JL, deux collègues unanimement appréciés.

2) Nous espérons que l'écho de la presse retentira jusqu'aux couloirs de nos Directions.

3) Nous démontrons ainsi, l'homogénéité de notre association ; sa capacité d'innover et d'entreprendre afin de répondre à ses deux principaux objectifs : Défense et Solidarité.

Le conseil d'administration de notre association réuni le 28 septembre, au regard de la situation de vente de tickets repas à cette date à décidé d'octroyer 600 euros à chaque collègue. A l'issue de cette soirée et après les résultats définitifs, une fois le bénéfice déterminé, l'AG du 23 Novembre à Plérin décidera s'il est possible d'attibuer une somme complémentaire afin que le préjudice financier soit le plus faible possible.

En outre, je ne peux passer sous silence quelques anecdotes qui accentuent le grotesque, l'arrogance, le mépris des directions de la Poste :

1) Lors de leur période de suspension de fonctions :

- Interdiction à JB et JL de pénétrer dans les locaux du CTC même pour témoigner leur amitié à un collègue muté à Belle isle en Terre

2) Pour JB , retrait sur salaire en une seule fois au lieu de 2 comme convenu avec la Directrice du CTC.(une intervention immédiate s'est avérée nécessaire pour rétablir la parole donnée).

3) le courroux de la direction du CTC et de certains cadres pour réunion des adhérents de l'association, durant le temps de pause, à la cafétéria et la vente de tickets repas pour cette soirée..

Nous connaissions le manque d'humanisme de nos technocrates relayés sur le terrain par des collaborateurs souvent dépourvus de sens critique, ou du moins qui ne l'affirment pas haut et fort, nous découvrons maintenant leur mépris pour tout ce qui s'organise en dehors de leurs désirs et des systèmes relationnels bien huilés.

Collègues de jour, collègues retaités qui comprenez le sens de notre démarche, rejoignez la quasi totalité de vos collègues de nuits au sein de notre association forte de 62 adhérents.

Tout à l'heure Christian, notre précieux intendant vous dressera une liste de remerciements .Pour ma part, je suis saisi par tant de bonne volonté, par tant de générosité spontanée et par votre présence importante. Merci à tous.

REMERCIEMENTS

- Le CMCAS (EDF) pour l'obtention de cette salle,
- L'amicale laïque de Plédran par l'intermédiaire de son président Patrick Hamet pour le prêt de la friteuse. Merci à JM Dejoué pour ces différentes démarches.
- Tous les collègues qui ont achetés des tickets mais prévenus qu'ils ne pourraient être présents.
- Les cuisiniers Ludovic Gicquel et Patrice Le Moal
- Les barmens Didier Brelivet, JJ Henry et Christophe Moreau
- Tous les bénévoles, je ne citerai personne au risque d'en oublier.
- L'ASD St Brieuc Ville que nous saluons chaleureusement pour leur présence.
- Les syndicats.CGT et SUD pour diffusion de tracts au CTC invitant à participer massivement à cette soirée.

❄❄❄❄❄❄

LES ECRITS MAJEURS ELABORES PAR LE PERSONNEL PRECEDENT LA CREATION DE L'ASD

A noter : Tous ces écrits furent signés en moyenne par 110 agents de St BrieucCTC :

1) Départ en Décembre 1999 de Mr PERIGAULT Directeur du CTC... une trentaine d'agents veulent intervenir pour lire un message lors du « pot » organisé par Mr Périgault en présence de Mr BRAJEUL Directeur Départemental.... Refus. Nous sommes reçus par Périgault seul dan son bureau. Après une intervention de JM Dejoué (CGT) Voici le contenu de la lettre élaborée au nom du person-

nel et lue par A.Coatleven. Cette lettre fut affichée au CTC et expédiée aux OS du bureau de sa nouvelle affectation en région parisienne.

Les agents de nuit parce qu'ils osent discuter, contester, refuser parfois sont considérés comme des pestiférés.
Pourtant nous sommes des hommes de devoir et respectueux des règles élémentaires de civilité.
Dans cet esprit, nous ne pouvions vous laisser partir sans vous saluer et nous vous dédions ce billet après quoi
nous n'importunerons pas outre mesure vos réjouissances.

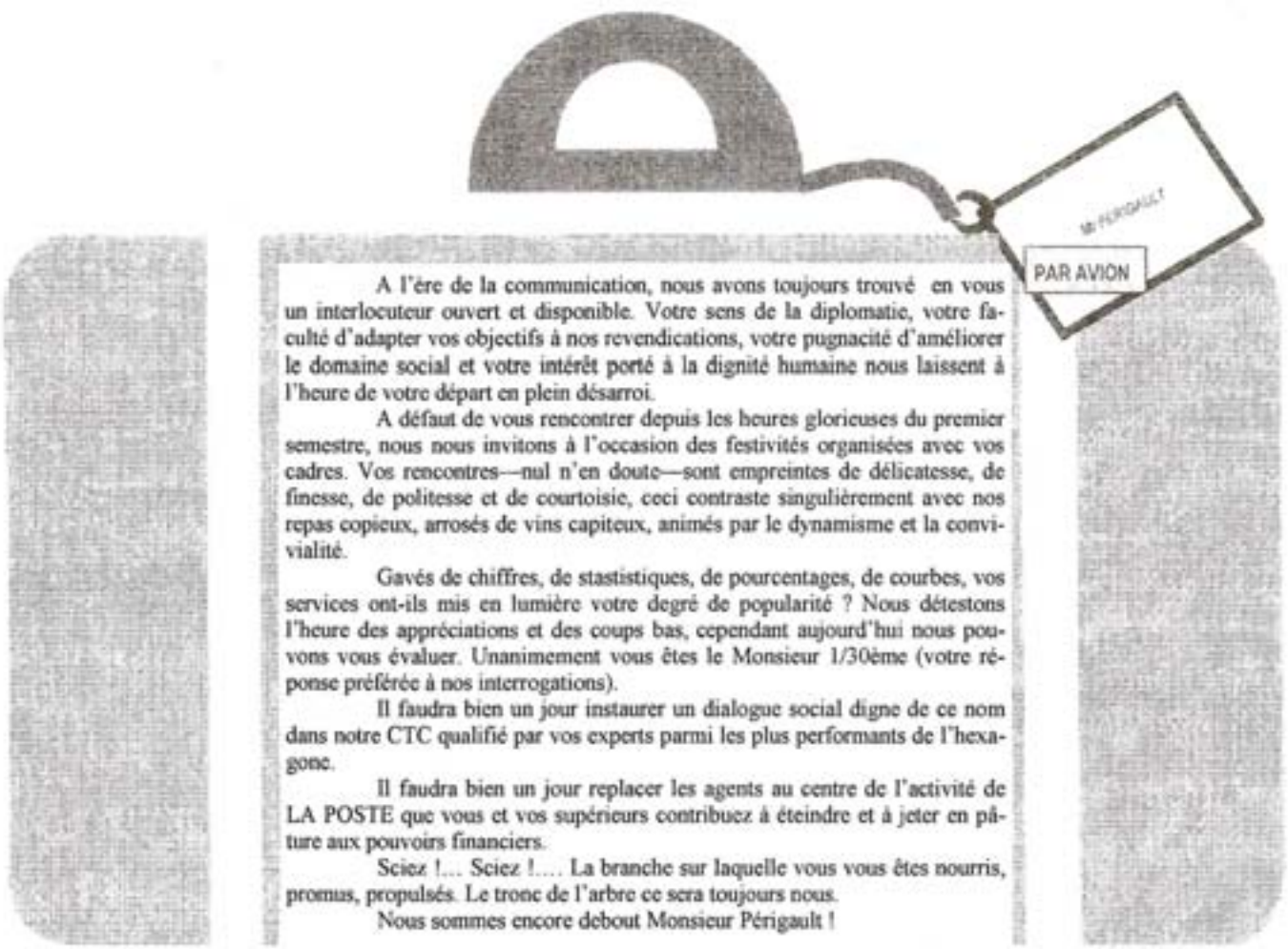

A l'ère de la communication, nous avons toujours trouvé en vous un interlocuteur ouvert et disponible. Votre sens de la diplomatie, votre faculté d'adapter vos objectifs à nos revendications, votre pugnacité d'améliorer le domaine social et votre intérêt porté à la dignité humaine nous laissent à l'heure de votre départ en plein désarroi.

A défaut de vous rencontrer depuis les heures glorieuses du premier semestre, nous nous invitons à l'occasion des festivités organisées avec vos cadres. Vos rencontres—nul n'en doute—sont empreintes de délicatesse, de finesse, de politesse et de courtoisie, ceci contraste singulièrement avec nos repas copieux, arrosés de vins capiteux, animés par le dynamisme et la convivialité.

Gavés de chiffres, de stastistiques, de pourcentages, de courbes, vos services ont-ils mis en lumière votre degré de popularité ? Nous détestons l'heure des appréciations et des coups bas, cependant aujourd'hui nous pouvons vous évaluer. Unanimement vous êtes le Monsieur 1/30ème (votre réponse préférée à nos interrogations).

Il faudra bien un jour instaurer un dialogue social digne de ce nom dans notre CTC qualifié par vos experts parmi les plus performants de l'hexagone.

Il faudra bien un jour replacer les agents au centre de l'activité de LA POSTE que vous et vos supérieurs contribuez à éteindre et à jeter en pâture aux pouvoirs financiers.

Sciez !... Sciez !.... La branche sur laquelle vous vous êtes nourris, promus, propulsés. Le tronc de l'arbre ce sera toujours nous.

Nous sommes encore debout Monsieur Périgault !

Section C.G.T ST BRIEUC Centre de Tri
à la demande du personnel

LETTRE PETITION
à Mr le Directeur du Centre de Tri
St Brieuc le 04 JUIN 2000

Devant notre insistance et malgré vos réticences vous avez enfin rencontré le personnel des deux brigades de nuit. Nous ne reviendrons pas sur tous les thèmes abordés mais nous espérons que tous, vous inspirent de profondes réflexions. Nous voulons simplement évoquer et poser avec plus de solennité les questions d'actualité les plus brulantes demeurées sans réponses malgré vos promesses.

A l'issue de la Certification obtenue début Mars, le Directeur du Centre par intérim, aujourd'hui votre adjoint, laissait entendre que le personnel dans son ensemble serait gratifié sous forme de RC, intention personnelle bien vite annulée. Parallèlement il s'empressait d'effectuer une distribution de cadeaux à certains agents soigneusement sélectionnés. Saisissant contraste !

" A toi la télé !
A lui l'appareil photo !
A toi le VTT !
A lui le .....
A vous, le diplôme , les félicitations verbales et écrites. (Echo du Centre de Tri).

Nous réiterrons donc avec la plus grande fermeté les questions suivantes :

1) La liste et le coût des cadeaux ainsi que le nom des heureux "gagnants"
2) Suivant quels critères ceux-ci ont-ils été décernés ?
3) Par quel miracle ou sur quel budget cette dotation a-t-elle été possible ?

Mais l'historique de cette attribution rocambolesque ne s'arrête pas là. Avant la distribution des prix, un cadeau s'envole depuis l'enceinte du centre. Pour pallier à cette mésaventure et ~~dédommager~~ un lauréat, votre adjoint s'arroge le droit de vendre un camion de palettes de bois, vente dont le montant est habituellement destiné à la Caisse de Solidarité du Centre. Comprenez notre indignation !

Vous avez ordonné une enquête qui nous l'imaginons concerne le vol mais aussi le détournement de fonds d'une oeuvre collective au profit d'une pratique scandaleuse au sein de La Poste. Puisse cette enquête être conduite avec la même ardeur que celle de Juin 1998, les auteurs sanctionnés avec le même zèle !

Au regard de ces évènements et des résultats du centre (trophée du meilleur centre, gains de productivité de 8300 frs en moyenne par agent par an au cours des 5 dernières années, certification ISO 9002 obtenue) notre revendication d'une obtention **de gratification collective , égale pour tous, soit 10 heures RC équivalent Nuit** n'est ni suplerflue, ni démagogique, ni usurpée.

Sans réponse à ces différentes interrogations, le personnel de nuit maintient son refus de participer à la formation "Magistère" en cours ; le personnel de jour réfléchit à d'autres moyens d'action. Nous sommes pourtant attachés à la formation et à l'évolution d'un travail de qualité mariant les intérêts de La Poste et de ses salariés, mais devant votre mépris, nous n'avons pas le choix.

Dans l'attente, nous continuerons d'exercer notre métier avec la même foi, la même ardeur, la même conscience professionnelle ; nous maintiendrons le centre parmi les meilleurs, nous espérons enfin vous persuader de régler les disfonctionnements que nous avons si souvent évoqués mais jamais abordés par votre équipe dirigeante (ISO 9002 n'étant qu'une oeuvre littéraire, une décoration du centre et un leurre de propagande) et nous formulons le rêve qu'un jour la TRANSPARENCE soit de rigueur à La Poste "nouvelle" et au Centre de Tri de St Brieuc.

Réponse de Monsieur GANDRIEAU
09 Juin 2000

1. **Trophée** : 17 000 points cadeaux soit 17.000 frs répartis sur 10 agents (suivent les noms)
2. **Gratification collective** : Néant

20 000 frs seront alloués à l'amélioration des conditions de vie au centre après concertation avec les représentants du personnel.

Réponse des agents par une lettre du 19 Juin 2000

LE PERSONNEL DU C.T.C

A

Monsieur le Directeur de St Brieuc C.T.C

Vos réponses à nos interogations et à notre revendication ne sont que très partielles

1 - Vous publiez la liste des "lauréats" mais ne désignez pas le cadeau correspondant.

2 - Pas un mot sur l'enquête pour vol et détournement de vente de biens destinés à la caisse de solidarité,

3 - Vous refusez une gratification collective et préférez "botter en touche" en octroyant 20 000frs pour améliorer le cadre de vie des agents (90 frs par agent)

Nous prenons acte de cette décision, il est simplement dommage que celle-ci soit intervenue pour calmer une autre revendication, alors que le souci d'améliorer les conditions de travail et de vie devrait être une constante.

Par ailleurs, notre revendication ne découle pas uniquement de l'obtention de la certification mais d'un ensemble de performances du centre de tri. Nous réitérons donc avec la plus grande insistance notre demande d'octroi de 10 heures équivalent nuit pour tous, faute de quoi le personnel de nuit maintiendra son refus de formation et le personnel de jour l'opportunité d'actions de même nature.

Nous avons passé l'âge des "bons points, des images, des sucreries" l'heure est venue d'une reconnaissance d'une autre nature.

Négocier avec nos organisations syndicales devient une urgence, mais le collectif du personnel se tient aussi à votre disposition.

ST BRIEUC le 19 JUIN 2000

Très important , à souligner : Rachid Mersaoui, agent du CTC suggère que cette somme soit attribuée aux parents du petit Sullivan (enfant handicapé de postier). Le personnel unanime approuve et ce désir est transmis aux OS. Cette somme a été attribuée au petit Sullivan.

******

Un nouveau directeur à La Poste :

On peut sortir de polytechnique, avoir été élevé à Chamalières, et être ravi de poser ses valises à Saint-Brieuc pour une durée indéterminée... C'est le cas de Christian Clément, le nouveau directeur départemental de La Poste.

Quand il était petit, Christian Clément a eu plus d'une occasion d'écouter Valéry Giscard d'Estaing jouer de l'accordéon... A 34 ans, cet Auvergnat d'adoption, né à Guéret, dans la Creuse, devient le chef d'orchestre d'une des plus grosses entreprises du département, avec ses 2.000 postiers. Il va s'efforcer de mener à bien, sans fausse note si possible, un certain nombre de « grands projets ».

D'ailleurs, le nouveau directeur connaît la musique : depuis sept ans, après un crochet par l'Education nationale comme directeur de l'informatique, il a repoint « le corps de mener « une grande entreprise nationale ». Au siège de La Poste, à Paris, il était chargé de toutes les réformes qui comptent dans la vie des facteurs : le nouveau vélo, distribué à 40.000 d'entre eux sur tout le territoire national, les sacoches neuves, plus légères, c'est lui. « Et j'en suis fier », dit-il.

Du côté de Binic...

Avec une épouse originaire du Finistère et deux enfants en bas âge, Christian Clément n'est pas fâché de venir respirer l'air pur de « la province », comme il dit.

On l'y attend de pied ferme, notamment du côté de Binic, où la « délocalisation » du centre de tri local vers Pordic passe mal. Les postiers locaux, soutenus par le maire, sont montés récemment au créneau. « Le regroupement de Binic, c'est bon pour tout le monde : pour le public, pour les postiers et pour La Poste. On n'est pas ici dans une logique de réduction des coûts, mais de meilleur service au public », assure le directeur départemental. Reste à en persuader les facteurs, qui, avant la fin du mois, avant trier leur courrier dans la commune voisine.

L'homme des grands projets

Mais c'est là une goutte d'eau par rapport au gros travail qui attend Christian Clément : la réduction du temps de travail à 35 h hebdomadaires. « Les postes vont être les premiers fonctionnaires à en bénéficier. Avant la fin de l'année, chacun d'eux connaîtra sa nouvelle organisation, parce qu'il l'aura choisie. L'application établissement par établissement demandera sans doute un peu plus de temps ». Une centaine d'emplois stables nouveaux devrait découler dans le département de cette RTT, qui comporte un volet « dépréciarisation ».

Une machine à trier

On sait déjà, pourtant, que la réforme ne passera pas comme une lettre à la poste. Certains bureaux auraient déjà sous le coude des préavis de grève... Une autre perspective ne laisse pas d'inquiéter les postiers : en février prochain, une machine sera installée au centre de tri de Saint-Brieuc. Elle fera évidemment le travail d'un certain nombre de bras. « Il y a des tâches plus épanouissantes à La Poste que le tri. On n'est pas Moulinex, on ne licencie personne ! » assurait encore bien mais le jeune cadre, successeur depuis huit jours de Georges Bragard, parti à la retraite.

Sous les ténèbres de l'hôtel Kerbiquet, à Saint-Quay-Portrieux, qu'il avait choisi pour sa première rencontre avec la presse, faisait rage la première tempête de la saison. Le directeur départemental de La Poste n'en avait cure ; il est décidé à tout faire pour naviguer sur des eaux sereines...

Roselyne Veissid

Les agents de St Brieuc C.T.C

A

Mr Christian CLEMENT
Directeur Départemental de la Poste
des Côtes d'Armor

St Brieuc, le 16 Octobre 2000

Depuis un grand hotel de St Quay-Portrieux, lors de votre présentation à la presse locale, relatée dans l'article de Mme Roselyne Vessid du Télégramme du 10 Octobre 2000, vous avez déclaré : " Il y a des tâches plus épanouissantes à la Poste que le tri."

Certes nous ne venons pas au travail en col blanc ; n'avons pas d'équations monstrueuses à résoudre ; de statistiques biscornues à manipuler ; de comptabilité à géométrie variable à contenir ; de forums, de salons, de débats à organiser..... nous avons simplement chaque jour, chaque nuit , un travail à assumer, vital pour l'activité sociale et économique de notre département. Et nous en sommes fiers ! Aussi fiers que vous pouviez l'être lorsque vous avez contribué à mettre au point de nouveaux vélos équipés de sacoches plus légères pour les facteurs.

En 1974, déjà Monsieur LELONG, Ministre des PTT de Mr Valéry Giscard d'Estaing, avait traité notre activité de "travail idiot". Peu de temps après nous l'avons perdu de vue. Depuis, malgré la considérable évolution technologique de notre métier, nous demeurons aux yeux de certains, les besogneux de la Poste qui réalise pourtant 75 % de son chiffre d'affaire à travers le courrier et notre activité.

Définissez nous Monsieur CLEMENT une tâche épanouissante ! Puis transmettez nous la liste des postes vacants que nous pourrons postuler dans la plus grande transparence sans être marqués du sceau "centre de tri".

Dans son article Mme Roselyne Veissid relate votre désir en qualité de chef d'orchestre, de naviguer sur des eaux sereines, sans fausse note. A la première mesure de la partition, ce premier couac se transforme en pavé dans le port de St Quay Portrieux et provoque de fortes vagues d'indignation dans l'enceinte de notre Centre.

Habitués au manque de dialogue, de respect, au mépris de la hiérarchie, nous serions heureux de vous rencontrer avec la presse, à la cantine réfectoire cafétéria du Centre de Tri (opération moins onéreuse qu'à l'hotel Ker Moor), afin de dissiper ces malentendus. Nous pourrions ainsi vous présenter nos griefs, nos revendications et nos suggestions pour améliorer la qualité de notre travail digne d'un grand Service Public.

LES AGENTS DE ST BRIEUC CTC

Accusent

Mr CLEMENT, Directeur départemental,
Mr GANDRIEAU, Directeur du CTC,
Mme LE JUNTER, Chef projet Elit

- D'avoir depuis plus d'un an sabordé la qualité du travail produit par le CTC
  1) En détournant le courrier départ sur Nantes, Laval ou Rennes,
  2) En empêchant l'arrivée de l'avion et de le dérouter sur Nantes.

- D'avoir fait fonctionner le centre avec du personnel en nombre insuffisant.
- D'avoir utilisé abusivement du personnel intérimaire et précaire.
- D'avoir organisé une parodie de concertation autour de l'arrivée de l'Elit.
- De vouloir organiser l'exploitation du CT autour de nouveaux régimes de travail refusés par la quasi totalité du personnel.
- D'abuser de la bonne volonté de nos représentants syndicaux, de fausses négociations en CHSCT en passant par le CTP.
- D'avoir organiser avec la délégation une démarche certification ISO 9002 qui ne sert à rien (le désordre a surtout commencé depuis).
- De remettre en cause le fonctionnement actuel de notre cantine réfectoire cafétaria qui donne satisfaction à tous.
- De traiter par le mépris les demandes de travail formulées par les enfants du personnel pour la saison estivale 2001, déposées en Janvier et à ce jour sans réponse.
- D'être les courroies de transmission d'une politique générale basée sur un libéralisme sauvage qui exploite les plus humbles au profit d'une caste de privilégiés.

Exigent

- De connaître le coût :

  1°) de la certification
  2°) des locations annuelles des locaux prévus pour "évacuer" le CTC en cas de conflit ..... voir le délester en cas de fort trafic.
  3°) de la nuit du 18 Juin 2001 : détournement du courrier y compris l'intra D sur Nantes Belem et centre (s) parallèle(s) au sein du département. (l'intra D, même avec la nuit D en grève de 24h aurait pû être traité au CTC en J+1)

- Le maintien des régimes actuels de travail et une lettre adressée à chaque agent de nuit par la Direction Départementale leur assurant le service 20h/6h en 2 nuits sur 4 à titre personnel et définitif.
- Le maintien de tous les collègues de nuit en 20h/6h quelque soit la date de leur affectation dans le service.
- Le maintien des effectifs à ce jour afin d'améliorer la qualité de travail et de fournir aux usagers ce qu'ils attendent d'un grand service public.
- 10 heures de RC pour l'an 2000 (revendication ancienne et non satisfaite). Pour 2001, une prime équivalente à 10 heures de RC (500 F par agent ne représenteraient que 1/10ème des frais annexes liés à l'arrivée de l'Elit.
- Un véritable dialogue entre Direction départementale , celle du Centre et les organisations syndicales, entretenu dans un esprit d'ouverture, de transparence pour le bien du service public et de ses agents.

Redevenus besogneux au CTC
Mrs Clément, Gandrieau, Mme Le Junter

- Seriez-vous disposés à travailler plus pour le même salaire ?...
Ex : Agent en 22h/6h par rapport à un agent 20h/6h

  ➢ 12 nuits de 10 heures de plus par an
  ➢ En 37,5 ans de CTC = 450 nuits soit plus 4 ans

- Accepteriez-vous l'idée que ce travail auparavant concerné par le service actif ne le soit plus ?..... soit 5 ans de travail en plus. Soit au total 9 années de plus équivalence 20h/6h.

A l'avenir les CT fonctionneront exclusivement avec du personnel ACO .
- Accepteriez-vous de percevoir 35 % de moins environ sur votre salaire en fin de carrière par rapport aux ex-fonctionnaires ?.....

- Accepteriez-vous en permanence le manque de dialogue, d'informations, de perspectives ?..... Accepteriez-vous le flou artistique de la poste, l'opacité de sa politique ?.....Accepteriez-vous que vos représentants syndicaux ne puissent plus rien négocier ?....

- Accepteriez-vous d'êtres les seuls postiers à n'être interéssés à RIEN ?...
- Accepteriez-vous l'idée de voir vos enfants excercer un métier dans les conditions d'avant 68 ?...
- Accepteriez-vous demain que le gouvernement modifie le mode de calcul de vos retraites ?....

Et depuis votre planète de gens pleins de certitudes Mrs Clément, Gandrieau, Mme Le Junter

Etes-vous prêts à :

- Abandonner l'usage de votre voiture, logement de fonction ?....
- De ne plus profiter de voyages, séjours, séminaires etc..... offerts par la Poste ?.....
- De répartir ces nouvelles économies et les primes des cadres supérieurs nées depuis 91, à l'ensemble du personnel ?....
- A reconnaître le manque de transparence à tous les niveaux de la Poste aujourd'hui (promotions, mutations, comptabilités etc.....) ?.....
- A reconnaître la profusion de cadres (la plupart des hommes de cour) et l'incompétence de beaucoup lié au mode de recrutement et de promotion ?.
- Et pensez-vous faire preuve d'HUMANISME de SOLIDARITE en instaurant des régimes de travail atypiques.

A ces accusations, ces exigences, ces questions, vous ne pouvez plus répondre d'un revers de manche. L'interlocuteur du cabinet conseil en communication aurait-il effectué un travail sans résultat ?... Nous refusons les diktats, nous refusons l'ère nouvelle de sectes d'entreprises. Nous attendons cette fois avec impatience un geste fort de bonne volonté, car sans l'adhésion du personnel vous ne pourrez RIEN ?...

A St Brieuc le 20 Juin 2001

Michel Derrien et Alain Coatleven interviennent auprès de la DSV et la Répression des fraudes. Il y a enquête. Quelques semaines plus tard, changement de gérant, cuisinier.... Nous retrouvons une cuisine de qualité.

Les agents de nuit "D"
St BRIEUC C.T.C

Monsieur Franck Le Trocquer
Breiz Restauration
St BRIEUC C.T.C

Monsieur,

Vos prestations jusqu'alors inégales sont depuis quelques semaines devenues singulièrement médiocres. Le souvenir vivace de l'excellente restauration avant votre arrivée propulse notre indignation à son paroxisme.

Nous, les courageux qui défions votre table, avec toujours l'espoir d'une amélioration soudaine, **avons sombré dans notre assiette le jeudi 04 Octobre.**

*

Entrée particulièrement légère et fade

*

Langue de boeuf surgelée en
date limite de consommation : 19 Aout 2001
Pommes de terre en boite de conserve

*

Plaquette de beurre **en date limite au 22 Septembre 01**

*

Habituelle pâtisserie surgelée

Las d'une cuisine sans odeur, sans préparation, **gagné par le doute confirmé ce jeudi 04 Octobre sur la fraîcheur des aliments**, chaque nuit un agent décroche et revient le lendemain avec un casse-croûte sous le bras.

Si vous osez persévérer dans ce simulacre de restauration, les plus affamés (pour certains, c'est le seul repas entre deux nuits de travail) abandonneront votre table.

Dans l'immédiat, nous réclamons le remboursement de ce repas, nous nous réservons le droit d'alerter les autorités compétentes pour suite à donner et à défaut d'un sursaut énergique, nous envisageons une nuit sans "risque alimentaire".

Dans l'attente de cette réaction rapide vers une véritable cuisine de qualité, le reste de votre clientèle potentielle espère qu'au pays de la gastronomie, **la 'malbouffe" ne devienne un "crédo de rentabilité".**

A St Brieuc, le 06 Octobre 2001

Lettre adressée à BREIZ RESTAURATION le 6 Octobre 2001

Après la privatisation de la restauration le personnel adresse la lettre suivante à Breiz Restauration, nouveau prestataire. Copies adressées à Messieurs Clément Directeur départemental, Gandrieau Directeur du Centre, Madame Jouenjan médecin de prévention.

01 FEVRIER 2002 Lettre à Madame le Préfet (affaire disciplinaire) /: DEMANDE DE MEDIATION
Copies adressées au Député Félix Leyzour et au candicat Lahellec….
AUCUNE REPONSE

LE PERSONNEL DU CENTRE DE TRAITEMENT DU COURRIER
22099 ST BRIEUC Cédex 9

(7)

A Madame le Préfet des Cotes d'Armor

Nous soussignés, sollicitons de votre part une procédure de médiation conformément à **l'article 171 de la Loi n° 2002-73 du 17 Janvier 2002 de Modernisation Sociale, chapitre IV "Lutte contre le harcèlement moral et professionnel".**

Ce harcèlement collectif se réalise depuis plusieurs années par l'emploi de manoeuvres de déstabilisation, de destruction et dans ce climat irrespirable, des actes bénins, des écarts de langage, des réactions de groupes, conduisent la Direction du Centre de Tri et la Direction Départementale à des enquêtes administratives à répétition, des sanctions, des déplacements.

Dans un esprit d'apaisement et d'ouverture pour préparer un climat plus supportable, les représentants syndicaux accompagnés de délégués du personnel non syndiqué ont rencontré nos différentes Directions.

Le refus de la Direction du CTC de négocier sur les affaires en cours :

- 3 déplacements,
- 2 blâmes,
- 2 enquêtes administratives,
- 1 avertissement collectif,
- 1/30ème de retenue sur salaire pour dépassement d'assemblée du personnel de quelques minutes.....

ne nous permet pas aujourd'hui d'évoluer vers un climat social plus agréable.

Dans l'Article 178, après l'Article 6 quater de la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'article 6 quinquies stipule :

Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale.

Sans délai, nous souhaitons vivement que votre médiateur reçoive la Direction du Centre de Traitement du Courrier, les représentants syndicaux et des membres désignés par le personnel.

Assurés de **votre vigilance** nous vous prions de croire à notre haute considération.

St Brieuc le 01 Février 2002

Déposé le 6.02.02.
Copie adressée au Député de secteur

voir ci-joint les 104 signatures.

Aucune Réponse

ASD des Postiers
Des Côtes d'Armor

Association de Solidarité et de Défense
des agents actifs et retraités de St Brieuc
Centre de Traitement du Courrier

17, Squibernevez
22540 PEDERNEC

Téléphone : **02.96.45.29.50**
Messagerie : **coatlevenf@aol.**

Le Mot du Président

Notre bulletin d'information existe depuis novembre 2002, date de notre première assemblée générale.

Relater les principales démarches du personnel de St Brieuc CTC, à l'origine de la création de notre association, revivre sa constitution et retranscrire ses trois premiers conseils d'administration tels sont les buts de ce numéro zéro.

J'en suis sûr, ces évènements, ces écrits raviveront chez vous tous beaucoup de souvenirs. Ainsi la vie de notre association se trouve archivée dans ses différents bulletins. Evidemment nous ne pouvons pas publier l'intégralité des écrits des différents dossiers. Nous les tenons à disposition des adhérents présents lors de notre assemblée générale annuelle.

Cette parution me donne l'occasion de rappeler que tout adhérent peut s'exprimer dans notre bulletin. La participation de tous ici comme ailleurs est nécessaire et salutaire.

Bonne lecture

Alain COATLEVEN

Article de presse

Les postiers vont plus loin que leurs syndicats

26/04/2005

Alain Coatleven (au premier rang à gauche) préside une association unique en France : des postiers unis pour leur défense, sur des dossiers où ils jugent les syndicats guère combatifs.

« Nous avons l'impression d'une connivence entre les syndicats et la direction de la Poste, surtout lorsque la justice nous donne raison ! » Alain Coatleven, président de l'association de solidarité et défense des postiers des Côtes-d'Armor, fulmine. L'objet de sa réflexion, les dossiers que ces postiers ont porté devant la justice : **« Le travail intérimaire au centre de tri qui a été jugé illégal, la discrimination à l'embauche des enfants du personnel adhérent à l'association, la polyvalence imposée au travail, des promotions illégales... Sur ces dossiers, la justice nous a donné raison en première instance, mais nous ne pouvons pas compter sur le relais des organisations syndicales pour aller jusqu'au bout des démarches. »** La direction fait systématiquement appel. Eux regrettent de ne pas être soutenus par les syndicats.

Contact de l'association : 02 96 45 29 50 ; e-mail : coatlevenf@aol.com